



Probleme apres une vente de bien immobilier

Par **mimi**, le **10/11/2010 à 16:38**

Bonjour, mes parents en divorce ont vendu leurs biens immobiliers (soit une maison et un terrain adjacent) en septembre 2010;

Le bien a été visité par des agences, expertisé, et a finalement été acheté par un particulier. Celui-ci harcèle au téléphone ma mère lui disant 1 mois après qu'il faut qu'elle participe dans les frais de plomberie qui lui ont été demandé par une société.

Sachant que la maison a perdu de valeur a cause des travaux a effectué, mes parents ont baissé le prix de vente de départ de 70 000 euros.

Que peuvent il faire actuellement et comment faire cela cesser?

Merci d'avance.

0696 04 96 65

0696 00 88 24

Par **fabienne034**, le **10/11/2010 à 17:23**

bonjour,

vos parents sont des particuliers et ne doivent rien

ce n'est pas un vice caché

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **mimi493**, le **10/11/2010** à **18:06**

S'ils ont la preuve qu'ils ont avisé l'acheteur des problèmes de plomberie, ce n'est effectivement pas un vice caché

Si le problème était visible, que n'importe qui visitant la maison pouvait les voir, ce n'est pas un vice caché.

Le fait que ce soit des particuliers ne les dédouane pas de la garantie du vice caché, évidemment. Le problème est donc : l'acheteur était-il au courant des problèmes de plomberie de manière incontestable ?